



République du Sénégal  
Un Peuple – Un But – Une Foi

Ministère des Infrastructures, des Transports  
Terrestres et du Désenclavement (MITTD)



Banque Africaine  
de Développement



AGTF

Africa Growing  
Together Fund

AGEROUTE SENEGAL.  
(Agence des Travaux et de Gestion des Routes)



---

## AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (CONSULTANT INDIVIDUEL)

### RECRUTEMENT D'UN INGENIEUR CHARGE DE PROJET

#### SENEGAL

#### PROJET DE CONSTRUCTION DE L'AUTOROUTE DAKAR – TIVAOUANE – SAINT LOUIS

Secteur : **Transports**

N° d'Identification du Projet : **P-SN-DB0-025**

1. Le présent appel public à manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis général de Passation des Marchés (AGPM) dans le journal « L'AS » du 22 décembre 2022 et celui du projet publié dans le site de la Banque et dans le dgmarket du 09 janvier 2023.
2. L'Etat du Sénégal a reçu un financement du Groupe de la Banque Africaine de Développement et de l'Africa Growing Together Fund afin de couvrir le coût du projet de construction de l'autoroute Dakar - Tivaouane – Saint Louis, et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt pour financer les prestations **d'un ingénieur chargé de projet au sein de l'Unité de Gestion de Projet (UGP) de l'autoroute Dakar-Tivaouane-Saint Louis.**
3. Les services prévus au titre de ce contrat comprennent notamment les prestations suivantes :
  - a) participation à l'élaboration des cahiers de charges, des Dossiers d'Appel d'Offres et des termes de références des Consultants et au processus de passation de marchés ;
  - b) supervision des activités des missions de contrôle et de surveillance des travaux ainsi que celles des entreprises de travaux ;
  - c) examen des rapports des consultants chargés de la surveillance et du contrôle des travaux et faire des recommandations pour des actions en vue de s'assurer que les projets se déroulent dans de bonnes conditions selon le budget et le délai ;
  - d) élaboration des rapports d'avancement des travaux basés sur les visites de chantier et sur les informations fournies par les consultants en charge de la supervision des travaux;
  - e) examen de l'évolution des coûts des travaux et la mise en œuvre des plans d'assurance qualité de l'entreprise et de la mission de contrôle et de surveillance;

- f) traitement des courriers et les factures reçus par l'AGEROUTE dans le cadre du projet notamment ceux des entreprises et des missions contrôle et de surveillance ;
- g) participation à la mise en œuvre du PGES et du PAR ;
- h) conception et suivi de tableau de bord financier des travaux et de la réalisation efficiente des indicateurs de performance ;
- i) participation aux activités de clôtures des projets ;

**La durée des prestations est estimée à 36 mois.**

4. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) Sénégal, agissant au nom et pour le compte du ministère des Infrastructures, des Transports Terrestres et du Désenclavement, invite les Consultants à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (lettre de motivation, CV, diplômes/certificats, attestations de service fait).

Le consultant devra être titulaire d'un diplôme d'ingénieur (Bac+4) en génie civil ou équivalent. Il doit avoir au moins dix (10) ans d'expérience dans le domaine des travaux routiers. Il doit avoir une bonne connaissance des normes de conception et de construction routière et autoroutière et des procédures de passation de marchés au Sénégal. Il doit également avoir une bonne maîtrise des procédures des bailleurs de fonds (tels que Banque africaine de Développement et la Banque islamique de Développement, etc ...).

5. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « *Règles et Procédures pour l'utilisation des Consultants* » de la Banque Africaine de Développement, édition octobre 2015, qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.
6. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : 09 :00 à 17 :00 heures du lundi au vendredi à l'Agence des Travaux et de Gestion des Routes, Rue F x Rue David DIOP, Fann Résidence Dakar.  
Tel : (+221) 33 869 07 51  
Fax : (+221) 33 864 63 50  
E-mail : [ageroute@ageroute.sn](mailto:ageroute@ageroute.sn) ; [rndour@ageroute.sn](mailto:rndour@ageroute.sn) ; [bba@ageroute.sn](mailto:bba@ageroute.sn),
7. Les expressions d'intérêt doivent être déposées soit par voie électronique à l'adresse mail indiquée ci-dessus soit sous pli fermé à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard **le 11 avril 2023 à 10 heures 30 minutes (GMT)** et porter expressément la mention « **Recrutement d'un ingénieur chargé de projet pour appuyer l'Unité de Gestion de Projet (UGP) de l'autoroute Dakar-Tivaouane-Saint Louis.** »

Adresse : Secrétariat de la Cellule de Passation des Marchés (CPM) de l'AGEROUTE SENEGAL sis à la Rue F x Rue David DIOP, Fann Résidence Dakar.

Tel : (+221) 33 869 07 51

Fax : (+221) 33 864 63 50

E-mail : [ageroute@ageroute.sn](mailto:ageroute@ageroute.sn) ; [rndour@ageroute.sn](mailto:rndour@ageroute.sn) ; [bba@ageroute.sn](mailto:bba@ageroute.sn),

La langue de travail sera le français.

Le Directeur Général  
Ibrahima NDIAYE